



Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser,
Président

Trajectoire de réduction – définir des objectifs agronomiques, pas politiques !

La suspension de la politique agricole 22+ au Conseil des Etats remet à plus tard tout le projet. La décision à ce sujet était finalement relativement claire, avec 28 voix contre 16. Dans le même temps, le crédit-cadre pour la période 2022 à 2025 a été reconduit sans modification. Cela doit encore être confirmé par le Conseil national.

En parallèle, l'initiative parlementaire qui prône la réduction des risques lors de l'utilisation de produits phytosanitaires et des pertes d'engrais demeure. L'état actuel des discussions prévoit une réduction appropriée des pertes dues à l'azote et au phosphore d'ici à 2030 (en comparaison avec la moyenne des années 2014 à 2016). Le Conseil fédéral est chargé de définir les objectifs de réduction ainsi que la méthode de calcul.

Dans les discussions, la FSPC s'engage pour que des objectifs réalistes soient fixés. Avant d'agir, il faut en premier lieu connaître le point de départ (référence) et ensuite déterminer l'impact des différentes mesures sur la réduction des risques. Il serait faux de fixer des objectifs inaccessibles, sans connaissances supplémentaires et sans savoir s'ils sont effectivement atteignables. Des optimisations écologiques sont possibles. Les réductions des risques doivent être définies agronomiquement et non pas politiquement.

Les objectifs principaux restent une production agricole durable en Suisse, le maintien d'un taux d'auto-provisionnement aussi élevé que possible dans le respect de l'environnement ainsi qu'une minimisation de la dépendance face à l'étranger.



Rahel Emmenegger

OUI à l'accord avec l'Indonésie

Le 7 mars aura lieu une votation sur l'accord de libre-échange (ALE) avec l'Indonésie. Les importations d'huile de palme divis la population.

La FSPC, en collaboration avec l'USP et la coalition «huile de palme», s'est battue pour que l'agriculture suisse ne soit pas mise en danger et pour que les quantités d'huile de palme importées dans le cadre des contingents soient liées à des critères de durabilité.

Pour la première fois, des exigences de durabilité sont partie intégrante d'un ALE, ce qui constitue un succès politique en regard des prochains ALE. Concrètement, en cas d'acceptation de l'accord, 12'500 t au maximum de produits à base de palme (huile et stéarines) pourront être importées avec des réductions douanières de 20 à 40 %. Ces rabais ne seront accordés que si les exigences spécifiques à une production durable d'huile de palme sont respectées : pas de déforestation de la forêt tropicale, pas de destruction des tourbières, pas de brûlis et respect des droits des travailleurs et de la population indigène.

Le contrôle du respect de ces exigences représente actuellement le plus grand facteur d'insécurité, mais il ne faut pas pour autant rejeter la possibilité d'un commerce durable pour de petites quantités. Ainsi, des petits paysans indonésiens et de petites entreprises pourraient également profiter de cet accord de libre-échange.

La demande suisse en huile de palme est à la baisse : elle est passée de 38'200 t en 2013 à 24'000 t en 2019 (dont 35 t en provenance d'Indonésie). C'est pour cela qu'il faut partir du principe que les quantités globales d'huile de palme importée ne vont pas augmenter, même en cas d'accord de libre-échange. De plus, l'accord prévoit une quantité de seulement 1'250 t d'huile de palme qui entrerait en concurrence directe avec l'huile de colza indigène. Au vu des quantités concernées, il n'existe par conséquent aucun danger pour l'huile de colza indigène.

La FSPC remarque, au contraire, une progression de la demande en huile de colza suisse, car de plus en plus de fabricants de denrées alimentaires remplacent l'huile de palme par de l'huile de colza suite à la pression des consommateurs.

Pour ces raisons, la FSPC recommande d'accepter l'accord de libre-échange avec l'Indonésie.



Pierre-Yves Perrin,
Directeur

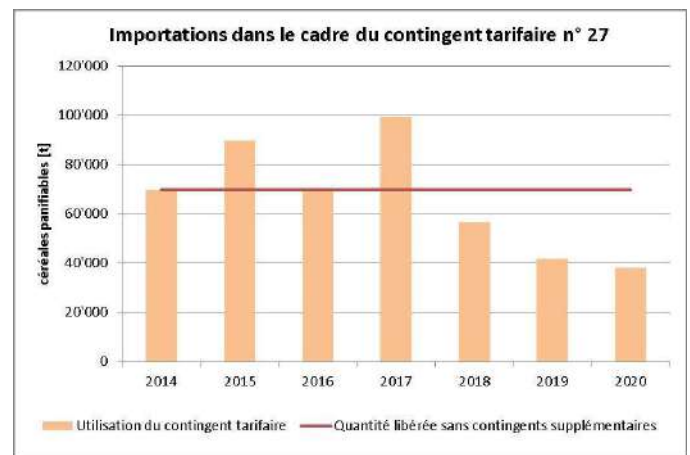
Moins d'importations de céréales panifiables

Pour la quatrième année consécutive, la récolte de céréales panifiables s'est terminée sur de bons résultats quantitatifs et qualitatifs. Malheureusement, cela crée à nouveau une situation d'excédents.

Les besoins annuels en blé des meuniers sont stables depuis longtemps et les capacités de stockage sont limitées. La FSPC s'efforce donc à ce que les excédents n'aient pas d'impact sur les prix aux producteurs. Pour cette raison, environ 21'000 tonnes de céréales panifiables de la récolte 2020 ont été déclassées. Cette quantité déclassée reste relativement faible en comparaison avec les quantités en stock dont le potentiel de commercialisation subsiste, particulièrement dans le cas de mauvaises récoltes à venir.

Les céréales suisses sont privilégiées face aux importations

La filière profite de la bonne qualité des céréales panifiables suisses au détriment de la marchandise importée. En 2020, le contingent d'importation n'a pas été entièrement utilisé : seules 38'241 tonnes ont été importées sur les 70'000 tonnes du contingent. De plus, il s'agissait en grande partie de spécialités (par exemple du bio). En 2019 déjà, la situation était identique avec des importations à hauteur de 42'500 tonnes. La marchandise qui n'est pas importée laisse la place à la marchandise indigène, ce qui permet de limiter les quantités excédentaires et donc d'éviter des déclassements supplémentaires.



Soutien aux exportations en 2020

Le système de droit privé établi par la filière pour soutenir les exportations (alternative à la loi chocolatière) fait ses preuves. Le bilan final pour 2020 sera disponible en mars, mais nous constatons que les quantités de céréales suisses exportées sous forme de produits finis sont stables. Sans ce système, ce sont environ 50'000 t de céréales panifiables qui resteraient en Suisse sous forme d'excédents. Il s'agit par conséquent d'une mesure efficace pour éviter les excédents et qui garantit aux producteurs un supplément de Fr. 129.-/ha (pour la récolte 2020) sous forme d'un paiement direct.

La pression des importations de produits finis augmente

Contrairement à la baisse des importations de céréales, les importations de produits de boulangerie augmentent continuellement ; elles ont ainsi passé de 44'000 t en 2000 à 142'000 t en 2020. 80 % des produits de boulangerie importés proviennent d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et de France. Ces importations ne sont pas limitées par un contingent et les consommateurs ne sont souvent pas informés de la provenance de ces produits. L'Association Pain suisse s'engage pour qu'une déclaration écrite du pays de fabrication soit introduite, afin que les consommateurs puissent choisir délibérément les produits indigènes.



Marc Peter

Marc Peter, est membre du Comité depuis 2018. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC :

„Le pain, c'est la vie. Il vaut la peine de se battre pour maintenir en Suisse cette branche de production essentielle. La perte sournoise des parts de marché au profit des importations doit être contrée. Les céréales panifiables suisses ne doivent pas être sacrifiées pour maximiser les bénéfices des grands distributeurs.“